



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2024

**DCA-20240409-03**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril à 14 h 30, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

### **Etaient présents :**

#### Représentants des communes affiliées :

Jeanne COUTIÈRE, Maire de Maillères, Présidente  
Hervé BOUYRIE, Maire de Messanges, 1<sup>er</sup> Vice-président  
Gérard MOREAU, Maire de Sabres, Membre du bureau  
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 3<sup>e</sup> Vice-président  
Hélène COUSSEAU, Maire de Lesperon  
Christian DUCOS, Maire de Souprosse  
Eva BELIN, Maire d'Ondres  
Odile LACOUTURE, Maire de Grenade-sur-l'Adour, 4<sup>e</sup> Vice-présidente  
Hicham LAMSIKA, Ville de Mont-de-Marsan

#### Représentants des établissements publics affiliés :

Frédérique CHARPENEL, Vice-présidente CC MACS

#### Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Marylène HENAULT, Administratrice CCAS Dax

### **Etaient absents excusés :**

#### Représentants des communes affiliées :

Patricia CASSAGNE, Maire de Lue, 2<sup>e</sup> Vice-présidente  
Hélène LARREZET, Maire de Biscarrosse  
Rose-Marie ABRAHAM, Maire-adjointe de Morcenx  
Philippe SAËS, Maire de Saint-Martin-d'Oney

#### Représentants des établissements publics affiliés :

Philippe LATRY, Président CC Landes d'Armagnac  
Pascale REQUENNA, Présidente CC Chalosse Tursan

#### Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Henri BEDAT, Conseiller départemental



Julien DUBOIS, Maire de Dax,  
Julien PARIS, Conseiller départemental  
Marie-Pierre GAZO, Vice-présidente CCAS MDM

**Membres ayant donné pouvoir :**

*Représentants des communes affiliées :*

Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born donne pouvoir à Joël BONNET,  
Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan donne pouvoir à Hervé BOUYRIE,  
Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis donne pouvoir à Jeanne COUTIERE,  
Gilles COUTURE, Maire de Geaune donne pouvoir à Eva BELIN,  
Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-lès-Dax donne pouvoir à Christian DUCOS,  
Hikmat CHAHINE, Maire de Tercis-les-Bains donne pouvoir à Gérard MOREAU,  
Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne donne pouvoir à Odile LACOUTURE,

Assistait également à la réunion :

Yvan SAVARY, Directeur Général des Services,  
Raphaël BRETON, Directeur Général Adjoint,

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le procès-verbal de la séance en date du 26 février 2024 est adopté à l'unanimité.

**DCA-20240409-03**

---

**Objet : Affectation des résultats de l'année 2023.**

**Nomenclature Actes :**

**7.1- décisions budgétaire**

**Note de synthèse et délibération :**

Après avoir voté le compte administratif 2023, il est proposé d'affecter au budget primitif 2024 le résultat, comme suit :

**A/ Excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023**

Résultat de l'exercice 2023 :	417 569.48 €
Excédents antérieurs reportés :	4 107 318.97 €
<b>Excédent cumulé 2023 :</b>	<b>4 524 888.45 €</b>

**B/ Calcul du besoin d'autofinancement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice 2023 :	298 836.95 €
Restes à réaliser 2022 :	0.00 €
Déficit de l'exercice antérieur	- 557 898.10 €
<b>Besoin de financement :</b>	<b>- 259 061.15 €</b>

**C/ Affectation du résultat de fonctionnement 2023**

1/ Résultat d'exploitation au 31/12/2023	4 524 888.45 €
2/ Affectation complémentaire en réserve (1068)	259 061.15 €
3/ Report en section de fonctionnement (002)	4 265 827.30 €
4/ Résultat d'investissement reporté (001)	0.00 €

*Après exposé de la Présidente,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil d'Administration,*

*A l'unanimité,*

Vu la délibération DCA20230403-02 relative à l'approbation du compte administratif 2023,

**Considérant** qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice antérieur au budget prévisionnel 2024,

**Décide** d'affecter au budget primitif 2024 le résultat tel qu'exposé ci-dessus.

**Autorise** Madame la Présidente du Centre de gestion ou son représentant à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration.**

Fait à Mont de Marsan, le 10 avril 2024.

Jeanne Coutière  
Présidente du Centre de Gestion  
De la Fonction Publique Territoriale des Landes

